



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.401084

Déposé le : 12.03.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Réglementer la pratique de la médecine complémentaire

Texte déposé

L'été dernier, le sujet des médecines complémentaires a fait la une des journaux au sujet de pratiques de certains professionnels qui n'étaient pas acceptables (notamment quant à la « guérison » de l'homosexualité). La soussignée avait alors déposé une question orale pour demander au gouvernement quelles étaient les possibilités d'agir pour le canton. Cette motion fait suite à la réponse reçue à cette question.

En effet, un rapport de 2016 de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, du centre d'évaluation et d'expertise en santé publique et du centre de médecine intégrative et complémentaire¹ mettait en avant la carence du système vaudois en matière de régulation des médecines complémentaires. Ainsi, dans un cas comme celui qui a été mis au jour cet été, le canton ne peut rien faire.

Or, cette situation n'est aujourd'hui plus acceptable. Comme le montre l'étude de 2016, les Vaudois

¹ Voir l'étude ici : https://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds254_fr.pdf

et les Vaudoises recourent fortement (le plus haut taux de Suisse) à ces médecines. Des études scientifiques montrent les effets bénéfiques de ces médecines complémentaires. Les formations en la matière ont évolué et il est également important que des professionnels correctement formés puissent obtenir une reconnaissance de leur travail. De plus, la forte sollicitation de la population de ces médecines complémentaires a créé un besoin de la part des praticiens de médecine dite "traditionnelle" de plus d'information sur les thérapies complémentaires et leurs effets. Enfin, l'ouverture du CHUV à ces médecines peut entraîner une augmentation de la confiance de la population dans ces médecines.

De manière générale, pour des raisons de santé publique, l'Etat aurait intérêt à intervenir afin d'éviter les abus, notamment pour les thérapies remboursées par une assurance complémentaire. En effet, la présence de professionnels de la santé peu ou mal formés peut avoir des effets négatifs importants pour leur patient, soit un retard de diagnostic ou le traitement de "maladies" qui n'en sont pas. Or, au final, ces patients finissent par devoir nécessiter plus de soins et cela péjore leur état de santé. Aujourd'hui, lorsque l'on va voir un homéopathe non-médecin, il s'agit d'un professionnel de la santé et il y a une attente légitime quant à la qualité des soins qui seront prodigués. Or, cette qualité n'est aujourd'hui pas assurée dans le canton de Vaud contrairement à d'autres cantons.

La présente motion vise ainsi à ce que l'Etat se dote d'outils afin de pouvoir mieux réguler l'offre de médecine complémentaire présente sur le canton, en s'inspirant des pistes ouvertes par le rapport de 2016 sur les médecines complémentaires dans le canton de Vaud. Cela n'exclurait pas des pratiques de se développer en marge de ce cadre, mais il s'agit d'assurer que des professions reconnues soient un minimum encadrées par l'Etat pour des raisons de santé publique.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Rebecca Joly

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

PORCHET LÉONORE

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Rektion Högskolan Medicinska Fakulteten

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergel	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doeppe Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Balet Stéphane	Cholet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Elia	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Betschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circe
Bezengon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bianc Mathieu	Cretegnny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuêrel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Dellillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétrides Alexandre	Giardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glausser Nicolas
Butera Sonya	Dessefontet Pierre	Glausser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Remy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc <i>J. Nicolet</i>	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella <i>G. Schaller</i>
Jungclaus Delarze Susanne <i>S. Jungclaus</i>	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier <i>P</i>	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie <i>Podio</i>	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine <i>D. Probst</i>	Stürner Felix <i>F</i>
Mahaim Raphaël <i>M</i>	Radice Jean-Louis <i>J. Radice</i>	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves <i>P. Rapaz</i>	Thalmann Muriel <i>M</i>
Masson Stéphane	Räss Etienne <i>E. Räss</i>	Thuillard Jean-François
Matter Claude <i>M</i>	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier <i>M</i>	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian <i>C</i>
Melly Serge <i>M</i>	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice <i>M</i>	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane <i>M</i>	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas <i>A. Wüthrich</i>
Neumann Sarah <i>N</i>	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre <i>P. Zwahlen</i>